

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.  
Mme Monique CHAPUT est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.  
Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2018, l'ordre du jour est examiné.

-----

Garantie de transferts de prêts :

Suite à la cession du patrimoine de Dom'Aulim à Auvergne Habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le transfert des prêts garantis initialement à Dom'Aulim.

Convention éclairage public :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions avec le SIEG pour les illuminations de Noël (5 670 €) et la réfection de l'éclairage du gymnase Fustier (31 500 €).

Subvention exceptionnelle :

Afin de permettre la labellisation du Club, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 642 € à l'USG (Union Sportive Gerzatoise).

Bilan de gestion du CMCAS :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté le bilan 2017 de la copropriété du complexe CMCAS pour un montant de 4 027.35 €.

Admission en non valeur :

Suite à la demande du trésorier et afin d'intégrer les sommes inférieures à 50 €, le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté les admissions en non valeurs proposées pour un montant total de 883 €.

Adhésion au PES ASAP :

Afin de permettre l'édition des avis des sommes à payer par la DGFIP et l'intégration des moyens de paiement modernes sur nos régies, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'adhérer au protocole PES ASAP.

Convention de mise à disposition de services à Clermont Auvergne Métropole :

Dans le cadre des mutualisations de services de la commune pour Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Municipal à l'unanimité a validé les fiches sectorielles pour un montant global de 106 815 €.

Subvention école de musique : dans le cadre de la construction d'une nouvelle école de musique, le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subventions :

- du Conseil Régional pour 170 100 €
- du Conseil Départemental pour 120 487 €
- de l'Etat pour 150 000 €

Service culturel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les tarifs du deuxième trimestre de la saison culturelle et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional afin d'obtenir le label scène émergente.

Décision modificative N° 3 :

Afin d'ajuster les dernières opérations d'investissement de l'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté les modifications de crédits qui s'équilibrent à 15 608 €.

Infos marchés publics :

Monsieur le Maire a informé des marchés et avenants signés au cours des derniers mois pour un montant total de 136 155 €.

#### Assurance des risques statutaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour l'assurance statutaire du personnel et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

#### Modifications du tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé des modifications suivantes :

| Créations                                   | Suppressions  |
|---|---|
| 1 poste d'adjoint technique à temps complet | 1 poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe temps complet |
| 1 poste d'adjoint administratif             | 1 poste technicien  |
| 1 poste d'adjoint technique 28 h            | 1 poste d'adjoint technique 35 h  |

#### Aménagement de la Tour Sapis :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir en vue de la réalisation d'un chemin piétonnier autour de la Tour Sapis.

#### Complexe Fustier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la mise aux normes d'accessibilité, fermeture de la buvette extérieure et création d'un local arbitre.

#### Projet Place des Vigeries :

Afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier Place des Vigeries, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le rachat de la parcelle BK 734. Cette parcelle ainsi que la parcelle BK 1074 seront cédées à Auvergne Habitat qui réalisera l'aménagement.

#### Avis sur cession :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné un avis favorable sur la cession des parcelles BK 490 et BK 843 de l'EPF SMAF à Auvergne Habitat.

#### Vente et acquisition de parcelle à SA Dôme Logistique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les échanges avec la société Dome logistique qui réglera à la commune la somme de 5 491 €.

#### Acquisition commune à l'OPHIS :

Afin de réaliser l'aménagement de l'arrêt de bus rue Jean Vernay, l'OPHIS a accepté la cession de 25 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal a accepté cette proposition à l'unanimité et a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition.

#### Entretien des espaces publics :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté les termes du niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics qui engage la commune à ne plus utiliser de produit phytosanitaire.

#### Dérogation au repos dominical :

Le Conseil Municipal par 30 voix pour et une contre a décidé des ouvertures dérogatoires pour 2019 qui seront les 15, 22 et 29 décembre.

#### Vœu pour le retrait du plan de démantèlement de l'AFPA :

Exprimant son inquiétude sur le plan de restructuration de l'AFPA, le Conseil Municipal, à l'unanimité a émis un vœu demandant à l'état le retrait de celui-ci.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il a été décidé, à l'unanimité, la dénomination du « Chemin de Donna Vignat » et les « Bas Charmets ».

Rachat de terrains à l'EPF SMAF :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de demander à l'EPF SMAF la rétrocession de 28 parcelles qu'il avait en portefeuille pour une superficie totale de 123 575 m<sup>2</sup>. Le montant résiduel dû par la Commune est de 11 673 €.

Rapports annuels :

Les membres du conseil municipal ont eu communication du rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole, des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et celui de l'élimination des déchets.

Demande de subventions :

Dans le cadre d'un projet interservices concernant l'enfance et la jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant attendu de 3 854 €.

Demande de subventions : dans le cadre du projet de rénovation des tours médiévales et mise en valeur des remparts, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du conseil régional pour un montant attendu de 35 062 €.